



ANIMATION NATURA 2000 ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2020



L'Ariège vers Varilhes, MIGADO ©



L'Hers à Cintegabelle, MIGADO ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, MIGADO ©

Mai 2021



Etude financée par :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Rédaction du rapport : Anne SOULARD (1),

Relecture : Mathieu BEAUJARD (6), Cécile BROUSSEAU (2), Cécile CLUZET (3), Franck DUCASSE (8), Gilles DOMENC (7), Vincent LACAZE (2), Karine ORUS-DULAC (8), Cécile PASQUIER (6), Florent PAULY (5) & Allan YOTTE (4)

(1) **Association MIGADO** – 18 Ter Rue de la Garonne – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) **ANA – CEN Ariège** – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) **Bios Ariège-Garonne** – 6 Route de Nescus – 09240 LA BASTIDE DE SEROU

(4) **Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

(5) **SBGH** – 09500 MIREPOIX

(6) **SMEAG** – 61 Rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

(7) **SYCOSERP** – Rue Trinqué – 09200 SAINT-GIRONS

(8) **SYMAR Val d'Ariège** – 1 Place de la Mairie – 09400 ARIGNAC

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
PREAMBULE	1
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2020	3
1 GENERALITES	3
1.1 Présentation du site	3
1.2 Animation proposée sur l'Ariège	4
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	5
2.1 Mise en œuvre de la contractualisation	5
2.1.1 Contrat non agricole non forestier sur Tarascon-sur-Ariège.....	5
2.1.2 Site de Brassacou	10
2.1.3 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège	12
2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	13
2.2.1 Suivis scientifiques.....	13
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2020	17
1 GENERALITES	17
1.1 Présentation du site	17
1.2 Animation prévue	18
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	20
2.1 Mise en œuvre de la contractualisation	20
2.1.1 Contrat sur le Douctouyre	20
2.1.2 Contrat forestier « dispositifs favorisant le développement de bois sénescents »	24
2.1.3 Peupleraies	26
2.1.4 Ripisylve dégradée le long de l'Hers	26
2.1.5 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes.....	26
2.1.6 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	26
2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	29
2.2.1 Visite de terrain près de la confluence Hers et Douctouyre par rapport au risque de capture	29
2.2.2 Opération de nettoyage des berges (action 22)	29
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2020	31
1 GENERALITES	31
1.1 Présentation du site	31

1.2	Animation proposée sur le Salat	32
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	33
2.1	Mise en œuvre de la contractualisation	33
2.1.1	Etude d'un contrat sur Mazères sur Salat.....	33
2.2	Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	34
2.2.1	Opération de nettoyage des berges du Salat.....	34
2.2.2	Communication	34
ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'		37
1	GENERALITES.....	37
2	REALISATIONS DURANT L'ANIMATION 2020	38
2.1	Travaux en rivière	38
2.2	Contribuer à l'évaluation des DOCOBS.....	38
2.3	Communication, sensibilisation et information.....	39
2.4	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	40
EVALUATION DES INCIDENCES		41
BILAN DE L'ANIMATION		43
BIBLIOGRAPHIE.....		47
ANNEXES.....		49

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Table des illustrations

<i>Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS</i>	1
<i>Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)</i>	3
<i>Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)</i>	6
<i>Illustration 4. Evolution de la zone du Moulin Neuf en juillet 2019 à Tarascon (MIGADO ©)</i>	7
<i>Illustration 5. Rognage des souches (Mairie de Tarascon ©)</i>	8
<i>Illustration 6. Zone concernée par le broyage des souches en septembre 2020 (MIGADO ©)</i>	8
<i>Illustration 7. Travaux de décompactage du sol et de replantation de la ripisylve (MIGADO ©)</i>	9
<i>Illustration 8. Journée de restitution des travaux et vue aérienne du secteur (Mairie de Tarascon ©)</i>	9
<i>Illustration 9. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)</i>	11
<i>Illustration 10. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)</i>	12
<i>Illustration 11. Mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)</i>	12
<i>Illustration 12. Installations de clôtures lors d'un précédent contrat Natura 2000</i>	13
<i>Illustration 13. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)</i>	14
<i>Illustration 14. Visite de terrain au Bois de Notre Dame, à Auterive en juillet 2020 (MIGADO ©)</i>	15
<i>Illustration 15. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)</i>	17
<i>Illustration 16. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)</i>	20
<i>Illustration 17. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2</i>	20
<i>Illustration 18. Visite de terrain avec l'entreprise CLARAC (MIGADO ©)</i>	21
<i>Illustration 19. Visite de terrain avec la DDT 09 (MIGADO ©)</i>	21
<i>Illustration 20. Visite de terrain avec le SBGH (MIGADO ©)</i>	22
<i>Illustration 21. Visite de terrain du SBGH (SBGH ©)</i>	22
<i>Illustration 22. Visite de terrain de juillet 2020 (MIGADO ©)</i>	23
<i>Illustration 23. Visite de terrain de septembre 2020 (MIGADO ©)</i>	23
<i>Illustration 24. Sortie terrain sur le contrat concernant les arbres sénescents (MIGADO ©)</i>	24
<i>Illustration 25. Localisation des parcelles concernées et des arbres sénescents</i>	25
<i>Illustration 26. Périmètre d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers' ...</i>	27
<i>Illustration 27. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2020</i>	28
<i>Illustration 28. Visite de terrain en amont de la confluence Hers / Douctouyre (MIGADO ©)</i>	29
<i>Illustration 29. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)</i>	31
<i>Illustration 30. Sortie terrain à Mazères sur Salat –secteur 1 (MIGADO ©)</i>	33
<i>Illustration 31. Sortie terrain à Mazères sur Salat- secteur 2 (MIGADO ©)</i>	34
<i>Illustration 32. Intervention pour une action de sensibilisation à Seix (MIGADO ©)</i>	35
<i>Illustration 33. Répartition du temps de l'animation 2020 sur les différents axes de travail..</i>	43
<i>Illustration 34. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur Tarascon.....</i>	43
<i>Illustration 35. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre....</i>	44
<i>Illustration 36. Représentation des éléments du contrat forestier de maintien des arbres sénescents signé sur l'Hers</i>	44

Illustration 37. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2020
..... 45

Table des tableaux

Tableau 1. Bilan des mesures souscrites par contrat signé en 2020 28

Tableau 2. Bilan des surfaces contractualisées par mesure souscrite..... 28

PREAMBULE

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie (Illustration 1).

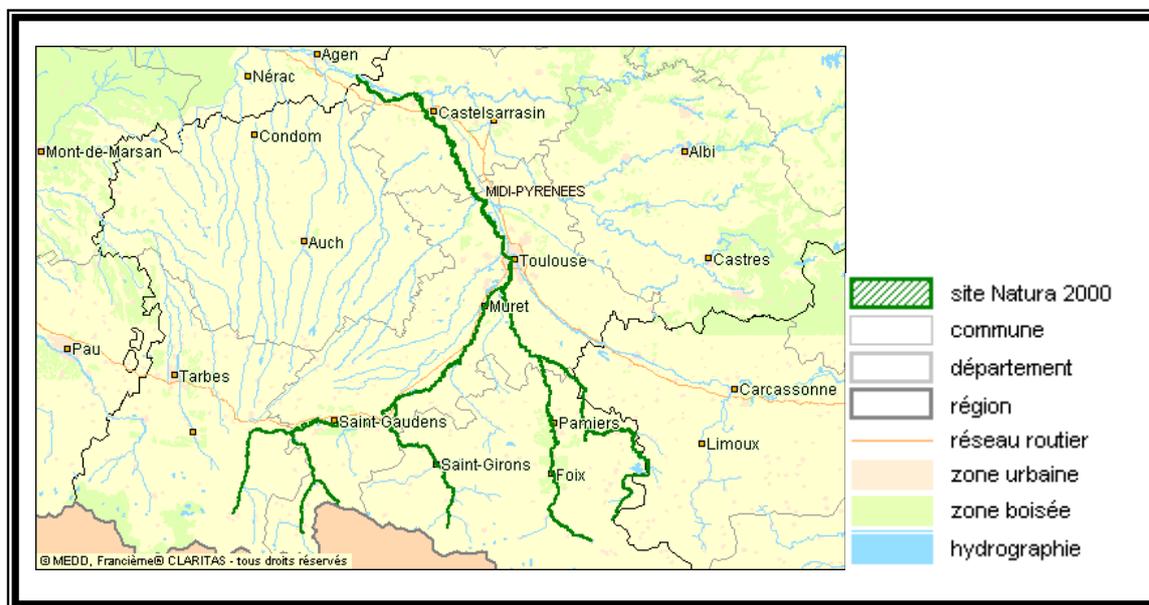


Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une trentaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'étude. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

Le SMEAG a été désigné structure animatrice - coordinatrice pour la mise en œuvre de l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 de la Garonne en Occitanie, pour 3 ans, lors de la réunion du comité de pilotage plénier du 30 janvier 2018 et a été renouvelé dans cette fonction, lors du comité de pilotage plénier du 28 janvier 2021. Cette désignation fait suite à la candidature du SMEAG, qui s'est voulue ensemblière, aux côtés du Département de la Haute-Garonne, des Syndicats Ariégeois concernés par le site (SBGH, SYMAR Val d'Ariège, SSV) et du PETR du Pays des Nestes. Ces structures

assurent un rôle d'animation territoriale pour la mise en œuvre des DOCOBs sur leur territoire respectif. L'animation est sous-traitée par une assistance à maîtrise d'ouvrage à un groupement d'associations impliquées historiquement sur la mise en œuvre de ces DOCOBs et sur leur animation à savoir MIGADO, la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA-CEN d'Ariège et les Bios Ariège-Garonne.

La mission d'animation Natura 2000 sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, à partir de l'été 2020 jusqu'au 31 mars 2021, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2020

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Caussou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

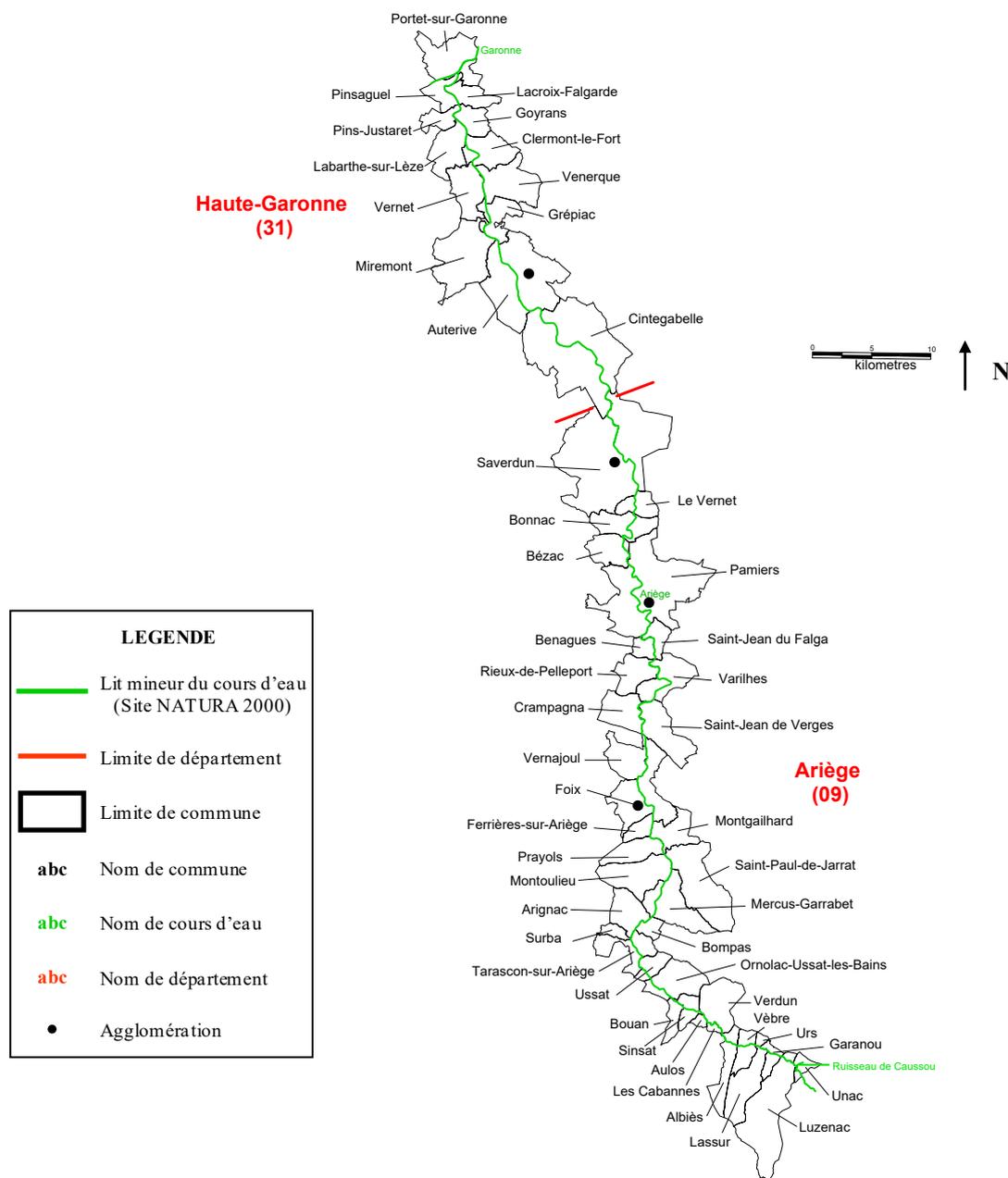


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de janvier 2020 :

L'animation sur le site de la rivière Ariège avait pour but de continuer à travailler sur les dossiers en cours et de développer d'autres thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Ariège avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SYMAR Val d'Ariège) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA – CEN Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (*)) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, un effort particulier devait être engagé pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, via la signature de contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers. Le SYMAR Val d'Ariège souhaitait également engager, si l'opportunité se présentait, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2004 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette troisième année d'animation, il était prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- Le suivi d'un contrat Natura 2000 engagé ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent l'action 1 du DOCOB Rivière Ariège « Entretien et restauration des éléments fixes*** ».

Le contrat engagé fin 2019 se situe sur le département de l'Ariège au centre-ville de Tarascon-sur-Ariège (collectivité). L'objectif est de reconstituer une ripisylve, en zone urbaine, suite à des travaux d'abattage d'arbres dangereux.

De nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve, étaient envisagées sur le linéaire. Un contrat forestier de mise en défens sur les ramiers de Clermont-le-Fort sur le territoire de la RNR Garonne-Ariège a été déposé et retenu en 2017 et les travaux ont été réalisés au début de l'année 2018. Il était envisagé de voir les possibilités d'étendre les barrières installées dans la ripisylve afin de la protéger du piétinement important dans cette zone en période printanière / estivale. La signature de la Charte était prévue sur une propriété privée sur la commune de Pamiers.

En fonction des opportunités et des divers contacts, de nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve pouvaient être envisagées sur le linéaire et devaient être menées en partenariat avec le SYMAR Val d'Ariège.

- Suivis scientifiques et techniques

4 contrats forestiers (trois avec le Sicoval et un avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne) ont été finalisés début 2015. Un accompagnement est proposé par la cellule animation pour suivre l'évolution de ces zones concernées par de la gestion ou de la restauration de ripisylve. Un suivi scientifique est assuré par l'ANA-CEN Ariège par rapport aux espèces végétales invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et sur le bois de Notre-Dame à Auterive et est réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000.

- Information, communication, sensibilisation

- Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale devaient contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il était prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pouvaient être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale devait être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches devait être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Cette action pouvait être combinée avec le contrat de restauration de la ripisylve en allant sensibiliser les scolaires en classe sur Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur avait à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Contrat non agricole non forestier sur Tarascon-sur-Ariège

Suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon (Illustration 3), le SYMAR Val d'Ariège a sollicité la cellule animation pour étudier la possibilité de proposer à la Mairie un contrat de restauration de la ripisylve.

Lors de l'animation 2017, il avait juste été possible d'aller voir sur le terrain l'état de la ripisylve restante et de discuter avec le syndicat de rivière du cahier des charges envisageable.

Durant l'animation 2018, nous avons rencontré, sur le terrain, le 13 septembre 2018, un élu, Monsieur BERMAND, ainsi que Jérôme BOUCHERON, responsable des services techniques de la Mairie de Tarascon. Lors de cette rencontre, en présence de la cellule animation et de la DDT de l'Ariège (Jean-Jacques BERNE), nous nous sommes rendus sur 3 secteurs dégradés en bord d'Ariège pour voir ce qu'il était possible de faire et étudier la faisabilité de dépôt d'un contrat de restauration de la ripisylve.

Le secteur le plus aval, au niveau du stade du Moulin-Neuf, est celui que nous étions venus voir suite à l'abattage des peupliers malades (Illustration 4). Sur ce secteur, il était envisagé la création d'une ripisylve, via la signature d'un contrat Natura 2000. Il était également prévu de faire participer les scolaires de la commune à la replantation des arbres et des arbustes après les avoir sensibilisés, en classe, à Natura 2000. La mesure de gestion pouvait être accompagnée par une mesure d'information en intégrant la conception et la réalisation d'un panneau d'informations Natura 2000.



Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)

Sur les 2 autres secteurs plus en amont, la régénération naturelle est faible et il s'avère nécessaire d'avoir une réflexion par rapport à l'épaisseur de la ripisylve, à la diversité des espèces (pour faire face à des maladies) et à des âges de plants pour redonner de la naturalité au secteur. Il reste à déterminer comment travailler sur ce secteur, par la signature d'une charte ou la mise en place d'un contrat. Toutefois, la priorité d'action est donnée au secteur aval. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe I.

La cellule animation a travaillé sur l'élaboration d'un cahier des charges et des premiers chiffrages (replantations, panneau...) ont été effectués en vue d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Tarascon-sur-Ariège, le 19 mars 2019 en présence de 2 élus, du Directeur Général des Services, de Monsieur BOUCHERON, de la DDT de l'Ariège et de la cellule animation. Lors de cette rencontre, à la demande de Monsieur BERMAND, Anne SOULARD a exposé aux services de la Mairie la possibilité de contractualiser au stade de Moulin Neuf. Il a été convenu que lors d'un prochain conseil municipal, il faudrait l'accord de principe des élus et qu'Anne SOULARD accompagnerait la Mairie dans le renseignement du formulaire CERFA pour la contractualisation et lui fournirait la liste des pièces nécessaires au montage du dossier. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe II.

Cécile BROUSSEAU a contacté Monsieur VIGNES de l'ONF, spécialiste des maladies des arbres pour vérifier l'impact de la saperde sur les peupliers noirs (espèce autochtone) et a validé avec lui le peuplement proposé sur le secteur.

Une visite terrain a été réalisée le 19 juillet 2019 pour constater l'évolution de la zone et prendre des photos (illustration 4) pour le montage du dossier administratif.



Illustration 4. Evolution de la zone du Moulin Neuf en juillet 2019 à Tarascon (MIGADO ©)

Après de nombreux échanges avec le service administratif de la Mairie de Tarascon, Anne SOULARD a compilé sur place toutes les pièces administratives le 30 octobre 2019 et amené le jour même, le dossier de demande de subvention à la DDT de l'Ariège.

Ce contrat comprend 2 volets :

- **Un volet restauration** qui consiste au rognage des souches de peupliers puis à un travail du sol avant les plantations (apport de compost végétal et confection des trous de plantations) car la zone se situe à la limite d'un parking, sûrement sur une zone de remblais et le sol est très compact. L'idée est de replanter le haut de berge ; de ne pas se contenter d'un alignement d'arbres mais de gagner sur une largeur de 10 mètres au maximum (7 mètres en moyenne) pour avoir un corridor écologique conséquent. Il est envisagé de procéder à la reconstitution d'une ripisylve dans la zone qui en est dépourvue. Le nouvel habitat d'intérêt prioritaire sera composé d'espèces végétales arborées et arbustives précises validées par l'ANA-CEN Ariège en fonction des habitats naturels présents en amont et en aval. Des tuteurs et des protections anti gibier seront également installés pour limiter les dégâts de prédation.
- **Un volet entretien** qui comprend la replantation des éléments qui auront dépéri pendant toute la durée du contrat (3 années). De plus, un entretien est prévu 2 fois par an (juin et septembre) au gyrobroyeur pour permettre une reprise optimale des plants.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation, la Mairie a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve en bordure de l'Ariège sur la commune de Tarascon sur Ariège », pour un montant de 11 231 €. Cet arrêté a été signé le 16/12/2019, il est joint en annexe III. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par la Mairie à la DDT de l'Ariège, le 20 février 2020. Le devis du prestataire choisi, Espaces Verts CLARAC, a été signé par la Mairie le 20 février 2020.

Durant l'animation 2020, les travaux de rognage des souches ont eu lieu fin août 2020. Il s'agissait d'un préalable à la phase de restauration de la ripisylve. Grâce à une grignoteuse, les souches ont été réduites en broyat et un décompactage du sol a été réalisé (illustration 5) pour permettre ensuite la replantation des essences locales.



Illustration 5. Rognage des souches (Mairie de Tarascon ©)

Un article est paru dans la Dépêche du Midi, le 15 août 2020, pour présenter les travaux prévus dans le secteur (annexe IV). Un mois après les travaux, le 25 septembre 2020, la végétation commençait à repousser sur la zone remaniée (illustration 6).



Illustration 6. Zone concernée par le broyage des souches en septembre 2020 (MIGADO ©)

Une demande d'acompte a été préparée par la cellule animation en novembre 2020, puis déposée à la DDT de l'Ariège, pour le remboursement des travaux de rognage des souches.

Les plantations ont été réalisées au printemps 2021, les 1 et 2 mars 2021 (illustration 7). Le travail a consisté d'abord à refaire un travail du sol afin de décompacter la zone, puis les plantations ont été réalisées sur 2 ou 3 rangées selon les secteurs. Tous les plants ont bénéficié d'une protection anti gibier et, pour les plus grands, d'un tuteur. Un paillage a également été installé avec du bois raméal fragmenté (BRF) permettant de maintenir l'humidité autour des plants et pour également faciliter l'entretien des plantations par la suite.

Nous avions initialement prévu qu'une partie des plantations soit réalisée avec les scolaires de la commune après une sensibilisation en classe à Natura 2000 mais au vu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de le mettre en place. Les plantations ont été réalisées intégralement par l'entreprise Espaces Verts CLARAC.



Illustration 7. Travaux de décompactage du sol et de replantation de la ripisylve (MIGADO ©)

L'ensemble des partenaires ont été réunis le 2 mars 2020 après-midi pour faire un point sur les travaux réalisés (illustration 8).



Illustration 8. Journée de restitution des travaux et vue aérienne du secteur (Mairie de Tarascon ©)

Un article de presse a été publié le 3 mars 2021 (Annexe V). L'équipe animation travaillera pour le début de l'été 2021 à la mise en œuvre du contenu du panneau d'informations qui doit être installé sur le secteur, lors d'une inauguration officielle.

2.1.2 Site de Brassacou

Durant l'animation 2018, les nouveaux propriétaires du lieu-dit Brassacou, près de Pamiers, ont contacté différents acteurs du territoire, dont la cellule animation, l'ANA-CEN d'Ariège et le SYMAR Val d'Ariège. Ces 2 derniers acteurs sont allés les rencontrer et faire le tour de leur propriété car ils souhaitent réaliser un inventaire de la biodiversité mais également travailler pour sa préservation voire sa reconstitution. Les propriétaires ont signé une convention de gestion avec l'ANA-CEN Ariège et un plan de gestion est en cours de rédaction, pour l'ensemble des 100 Ha de leur propriété. Des pistes ont également été évoquées par rapport à la possibilité de réaliser un contrat forestier le long de l'Ariège ou la signature d'une Charte Natura 2000.

Une rencontre avec la cellule animation (Anne SOULARD et Vincent LACAZE) a été programmée le 19 septembre 2019 pour voir ce que les propriétaires souhaitaient faire et ce qui était envisageable sur le secteur. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe IV. Des pistes d'actions ont été envisagées mais il était nécessaire d'étudier plus précisément les différentes modalités d'actions possibles (contrat, charte).

Lors de *l'animation 2020*, une première visite de terrain a été réalisée *le 09 juillet 2020*, son objectif était d'avoir un avis des acteurs de Natura 2000 sur l'état de conservation de la ripisylve et sur son enjeu pour la biodiversité en particulier pour les espèces et les habitats de la Directive. Dans la partie la plus en amont, il existe une ripisylve quasi exclusive de robiniers. Le caractère monospécifique et la très faible régénération naturelle plaident en faveur de l'abattage de ces arbres afin de permettre la reprise d'une ripisylve constituée d'essences plus autochtones, adaptées et biogènes. Un contrat de restauration de ripisylve ambitieux pourrait donc être envisagé sur ce linéaire assez conséquent. Plus en aval, jusqu'à la maison, la ripisylve est diversifiée et relativement dense ; elle joue son rôle à la fois d'habitat important pour la fonctionnalité du cours d'eau mais surtout pour l'accueil d'espèces animales comme la loutre, par exemple. Dans ce secteur-là, il n'y aurait pas d'intervention à faire.

En complément de la mesure de gestion, il pourrait être envisagé la pose de panneaux explicatifs lié à Natura 2000 et aux travaux entrepris (investissements visant à informer les usagers). Cette action de communication est d'autant plus pertinente qu'une promenade pédagogique sera proposée par les propriétaires aux clients du gîte. Les propriétaires indiquent qu'il existe également des arbres sénescents sur la propriété en bordure de cours d'eau, ce qui pourrait être intéressant pour la mise en place d'un contrat de maintien de ces arbres sur 30 ans. Le compte-rendu de cette visite de terrain (illustration 9) est joint en annexe VII.



Illustration 9. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)

Un second rendez-vous a été programmé le 16 octobre 2020, afin de réaliser une visite de terrain (illustration 10) et s'organiser pour le montage des contrats envisageables.

Au niveau de la partie aval de la propriété, **un contrat sur le maintien d'arbres sénescents** pourrait être envisagé. Un inventaire a été réalisé par la suite par l'ANA-CEN d'Ariège et a permis d'identifier 28 arbres éligibles.

En amont de l'encoche d'érosion, on partirait sur **un contrat d'entretien et de restauration de la ripisylve**. Il est prévu à partir de l'encoche d'érosion et tant que la berge est haute vers l'amont, sur la partie haute de la berge, sur une largeur de 2/3 m une coupe des robiniers en tire sève. Sur la partie proche de la rupture ou dans la pente, prévoir l'élagage des robiniers pour limiter leur poids et éviter un effet de bascule. La replantation de la ripisylve (8 m de large environ) se fera avec des bois durs avec pivot profond comme des frênes (par rapport à la hauteur de la berge).

Les branches seront stockées en placettes de compostage, placées hors d'atteinte des crues.

Les propriétaires vont récupérer le bois valorisable ; voir si le bois non récupéré est laissé sur place ou valorisé (à prendre en compte pour le montage du contrat). L'entretien des plantations pourra être réalisé par les moutons des propriétaires. Le compte-rendu de cette visite est joint en annexe VIII.





Illustration 10. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)

Des entreprises ont été contactées pour l'établissement des devis en particulier sur la coupe des robiniers. Deux fiches projets, une par contrat, ont été envoyées en février 2020 auprès de la DDT de l'Ariège, afin de faire remonter les possibilités de contrats et les besoins financiers associés.

2.1.3 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège validé en 2017, un contrat forestier de mise en défens avait été déposé en 2017 pour la mise en place de barrières sur le ramier de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche. Les travaux avaient été réalisés au début de l'année 2018 (Illustration 11).



Illustration 11. Mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Suite aux saisons estivales 2018 et 2019, des passages ayant été forcés entre les barrières, nous avons discuté avec Mathieu ORTH, conservateur de la Réserve, de la possibilité de compléter le dispositif initialement établi. En effet, les dégradations engendrées par la fréquentation (piétinement, arrachage, érosion des sols...) ont un impact important sur l'ensemble de la ripisylve des bords d'Ariège.

A la fin de l'année 2020, une estimation des besoins a été transmise à la DDT de la Haute-Garonne pour l'installation de barrières et de chicanes.

Les zones concernées par les interventions prévues dans le contrat connaissent une fréquentation du public importante en période estivale et sont situées dans les secteurs suivants :

- Lacroix Falgarde, au lieu-dit Les Ramiers, en rive droite de l'Ariège ;
- Pins-Justaret, au lieu-dit Justaret, en rive gauche de l'Ariège ;
- Labarthe-sur-Lèze, au lieu-dit Le Massacre, en rive gauche de l'Ariège ;

- Clermont le Fort, au lieu-dit « Les Fraysses », en rive droite de la rivière Ariège et sous le Fort mais également et sur le ramier de la Riverotte en rive gauche ;
- Le Vernet, l'intervention se situe en rive gauche de l'Ariège.

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il est prévu de condamner certains accès existants par des chicanes et des clôtures comprenant des piquets et lisses de châtaignier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses. Au total, ce sont 13 chicanes qui doivent être installées et 9 barrières / clôtures pour un linéaire de 315 mètres.

Ces mesures ont déjà été testées et ont montré leur efficacité lors de 2 précédents contrats Natura 2000 : sur le ramier communal de Clermont-le-Fort, porté par le SICOVAL, et plus récemment sur les ramiers de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche, porté par Nature en Occitanie (illustration 12).



Illustration 12. Installations de clôtures lors d'un précédent contrat Natura 2000

Le contrat a été déposé dans le cadre du premier appel à projet de l'année 2021, avant la fin du mois de *mars 2021*. Comme ces installations doivent être installées, la plupart du temps, sur le Domaine Public Fluvial (DPF) ; nous avons donc déposé en parallèle une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPF auprès de la DDT de la Haute-Garonne, au nom de Nature en Occitanie.

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Suivis scientifiques

Un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et de l'évolution des espèces végétales invasives est réalisé, par l'ANA-CEN d'Ariège, depuis la mise en œuvre des contrats

forestiers sur le territoire du Sicoval et sur le bois de Notre-Dame à Auterive. Ces contrats sont décrits ci-dessous.

Contrats forestiers avec le Sicoval

Trois contrats forestiers avaient été déposés auprès de la DDT de la Haute-Garonne en 2011 par le Sicoval, la communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain. Ils portaient sur la gestion des espèces végétales invasives, l'entretien et la restauration de la ripisylve et la mise en défens de certaines zones ainsi que l'aménagement d'accès à la rivière. Ces contrats étaient localisés sur les communes de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde.

Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive

Un contrat forestier a été signé entre la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne et l'Etat à la fin de l'année 2012. Ce contrat avait pour objectif de restaurer la ripisylve, inexistante sur la partie aval du Bois de Notre-Dame à Auterive et en partie dégradée, sur le secteur amont.

Une convention de gestion du site a été signée le 10 octobre 2015 entre la commune d'Auterive et la communauté de communes de la vallée de l'Ariège. La commune gérant, comme à son habitude, la partie accessible au public avec un entretien classique (tonte, débroussaillage autour des arbres) et la communauté de communes procédant à une gestion différenciée sur le secteur replanté dans le cadre du contrat forestier. Cette gestion a pour objectif de protéger la végétation rivulaire (Illustration 13).



Illustration 13. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)

Durant l'animation 2017, et suite à une proposition de la cellule animation Natura 2000, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) a été établie par la DDT de la Haute-Garonne pour permettre à la communauté des communes du bassin Auterivain la gestion différenciée de la végétation sur ce territoire sur les 15 prochaines années.

Sur ces 2 secteurs, un suivi scientifique était programmé 2 fois par an durant la mise en œuvre des contrats (printemps et automne). Depuis que les contrats sont achevés, ce suivi est réalisé uniquement au printemps. Il n'a pas pu être réalisé au printemps 2020 en raison du confinement.

A l'occasion d'une visite terrain, le 9 juillet 2020, nous avons pu constater que les plantations avaient bien repris dans le secteur et que la gestion différenciée était bien respectée (illustration 14). Quelques pieds de balsamine de l'Himalaya ont pu être observés.



Illustration 14. Visite de terrain au Bois de Notre Dame, à Auterive en juillet 2020 (MIGADO ©)

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2020

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ; ainsi que sur 42 communes (Illustration 15).

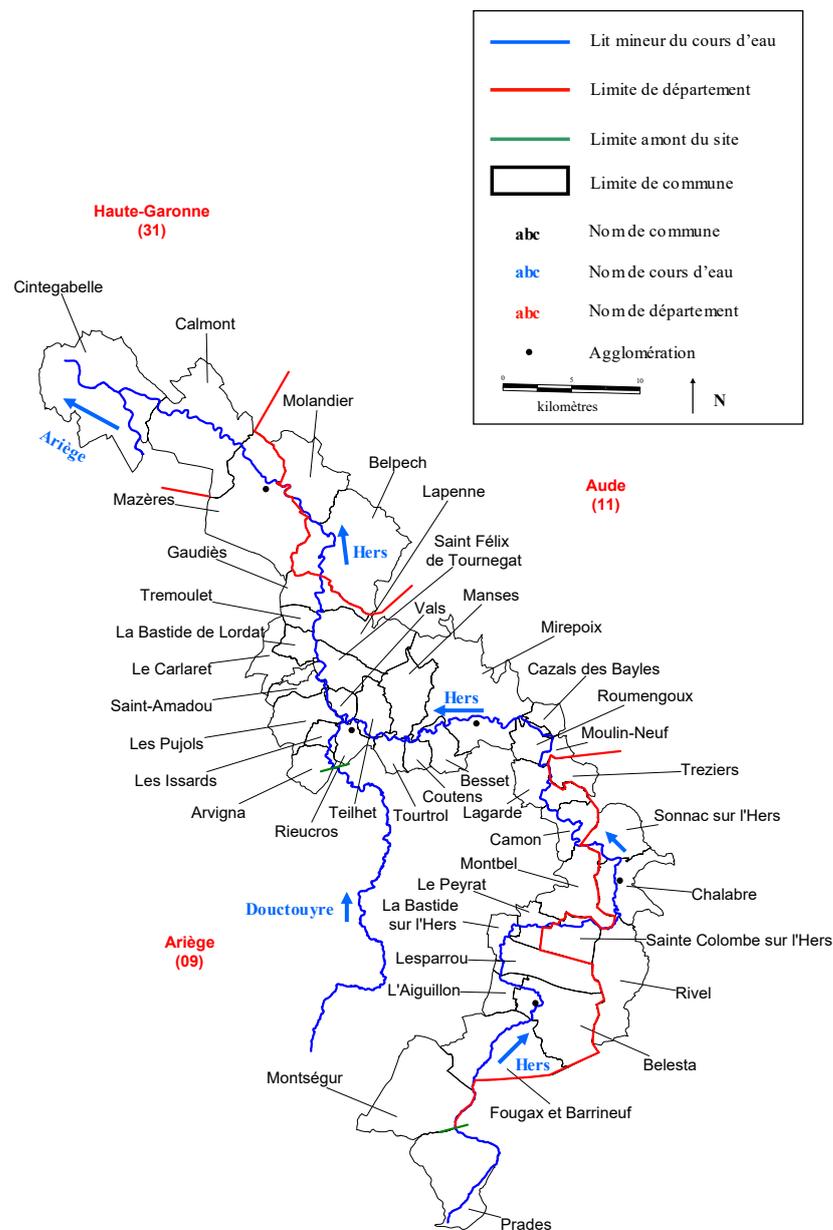


Illustration 15. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique du mois de janvier 2020 :

L'animation sur le site 'rivière Hers' avait pour objectif, dans le courant de l'animation 2020, de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB.

Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Ariège avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SBGH) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN d'Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (*)) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, un effort particulier devait être engagé pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, via la signature de contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers. Le SBGH souhaitait également engager, si l'opportunité se présentait, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2006 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette troisième année d'animation, il était prévu :

- Le suivi de la mise en œuvre d'un contrat signé en 2018 le long du Douctouyre, dont les travaux avaient débuté en janvier 2020 ;
- La finalisation d'un contrat sur le maintien d'arbres sénescents ;
- 2 contrats Natura 2000 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Hers « Entretien et restauration des éléments fixes*** ».

Des contacts avec le SBGH et avec d'autres partenaires (ONF, CRPF) ces dernières années ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, ou sur lesquels des coupes doivent être réalisées prochainement (peupliers arrivant à maturité). Des visites de terrain et des réunions ont permis d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre sur chaque territoire.

Un contrat de restauration de la ripisylve a été déposé et retenu dans le courant de l'année 2018 sur le Douctouyre (propriétaire privé) et les travaux ont débuté au début de l'année 2020.

D'autres projets devaient pouvoir émerger sur de la restauration de la ripisylve ; des contacts avaient déjà été pris avec des propriétaires. Un contrat a également été déposé et retenu le long de l'Hers sur le maintien d'arbres sénescents, chez une propriétaire privée, fin 2019.

Des réflexions sont également en cours sur la thématique du débardage alternatif.

- l'action 5 « Contenir l'extension d'espèces végétales envahissantes ».

Selon opportunité, cette action consistait à monter un contrat de lutte contre une ou plusieurs espèces végétales invasives.

- les actions 6 à 8 du DOCOB Hers concernent le volet agricole et donc le Projet Agro-environnemental et Climatique** (actions 6 à 8). L'animation devait consister à l'actualisation du PAEC en fin d'année 2020 et à la préparation de la contractualisation 2021 dans le premier trimestre de l'année. La mise en œuvre de l'animation du PAEC en 2020 devait être assurée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO, l'ANA CEN d'Ariège et le CIVAM Bio 09.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges * (action 22). Il était prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur dans le prolongement de l'édition précédente (février 2019).

- Information, communication, sensibilisation
 - Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale devaient contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il était prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pouvaient être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale devait être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches devait être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Cette action pouvait être combinée avec le contrat de restauration de la ripisylve en allant sensibiliser les scolaires en classe sur Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur avait à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Contrat sur le Douctouyre

Suite à une sollicitation du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre), une visite de terrain avait été organisée le 2 décembre 2015 avec la DDT de l'Ariège, l'ANA CEN d'Ariège et la cellule animation Natura 2000 le long du Douctouyre. Deux zones avaient été observées (Illustration 16) : un breilh qui n'est plus exploité et ne joue plus son rôle d'expansion de crue et une zone en cours de travaux sur laquelle il était nécessaire de faire une restauration de la ripisylve.



Illustration 16. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)

Contrat de restauration de ripisylve

Le travail a été poursuivi lors de l'animation 2017. La zone concernée par la restauration de la ripisylve s'étend sur 2 zones, avec un premier linéaire (L1) de 135 ml et un second (L2) de 75 ml, soit au total 210 ml (Illustration 17).

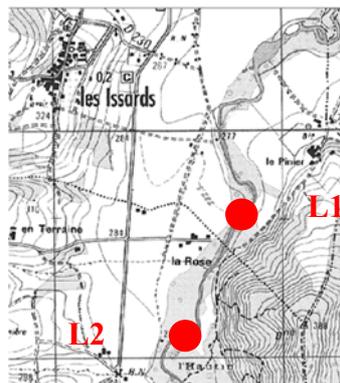


Illustration 17. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2

Durant l'animation 2018, suite à des échanges avec la propriétaire de la zone concernée, le contrat a pu être déposé à la DDT de l'Ariège en juin 2018. Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation du 26 octobre 2018, la propriétaire a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve sur le Douctouyre ». Cet arrêté a été signé le 27/11/2018. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par la propriétaire à la DDT de l'Ariège, à la fin décembre 2018.

Pour la partie concernant la restauration de la ripisylve, les travaux consistent à planter des arbres et arbustes dans les 2 zones qui en sont dépourvues et ainsi retrouver une ripisylve continue sur tout le linéaire. Un talutage était prévu dans 2 secteurs pour permettre de retrouver une pente douce et limiter l'effet de 2 encoches d'érosion qui pourraient mettre à mal les plantations.

Il est également prévu de faire un travail du sol avant les plantations (apport de compost végétal et confection des trous de plantations) car la zone se situe à la limite d'un champ et le sol est très compact.

Des tuteurs et des protections anti gibier seront également installés pour limiter les dégâts.

Il est également prévu une phase d'entretien de ces plantations qui comprend la replantation des éléments qui auront dépéri pendant toute la durée du contrat (5 années) ; mais également un passage au gyrobroyeur est prévu 2 fois par an pour permettre une reprise optimale des plants.

Une visite de terrain a été réalisée avec l'entreprise CLARAC, qui doit réaliser les travaux, le 10 octobre 2019, pour la délimitation des zones de travail (illustration 18).



Illustration 18. Visite de terrain avec l'entreprise CLARAC (MIGADO ©)

Les premiers travaux ont concerné des travaux de talutage sur les deux encoches d'érosion et se sont déroulés au début 2020. Une visite de terrain a été faite par Anne SOULARD accompagnée de la DDT de l'Ariège, le 07 février 2020 (Illustration 19). Suite à un événement de crue qui a eu lieu quelques jours plus tôt, les talutages s'étant un peu affaissés, il a été envisagé la pose de géotextile sur ces zones. Un devis a été demandé à l'entreprise pour voir s'il est possible d'intégrer ces travaux dans le contrat.



Illustration 19. Visite de terrain avec la DDT 09 (MIGADO ©)

Les premiers travaux de préparation du sol ont eu lieu dans le courant du mois de février 2020, en vue de la réalisation des plantations (illustration 20).



Illustration 20. Visite de terrain avec le SBGH (MIGADO ©)

Une partie des plantations a été réalisée par l'entreprise le 17 mars 2020 juste avant la mise en place du confinement dû à l'épidémie de la COVID-19.

Le 27 mai 2020, Florent PAULY du SBGH s'est rendu sur le terrain, pour voir l'état des plantations puisque personne n'avait pu s'y rendre depuis le 17 mars (illustration 21).



Illustration 21. Visite de terrain du SBGH (SBGH ©)

Une visite de chantier a été organisée le 09 juillet 2020 en présence d'Anne SOULARD et d'Allan YOTTE. Ce fut l'occasion de contrôler la reprise des plants. Sur la partie aval, 2 rangées de plants ont pu être installées et sur la partie amont, 3 rangées sont concernées. L'ensemble des plants a bénéficié d'une protection, soit anti-chevreuil pour les plants les plus haut avec tuteur, soit anti-lapin pour les plants les plus petits. Un paillage du sol a été installé au pied de chaque plant avec une dalle en chanvre (illustration 22). Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe IX.





Illustration 22. Visite de terrain de juillet 2020 (MIGADO ©)

Une seconde visite de chantier a été programmée le 25 septembre 2020 avec l'ensemble des partenaires. L'occasion de refaire un point sur les plantations et sur l'évolution des talutages (illustration 23).



Illustration 23. Visite de terrain de septembre 2020 (MIGADO ©)

Le talutage dans la partie amont a peu bougé suite aux derniers événements de crues et a commencé à se végétaliser. Il n'est pas prévu de faire une nouvelle intervention sur ce secteur. Sur le secteur aval, le talutage s'est affaissé, nous avons déjà pu l'observer en février et juillet dernier. Il avait été envisagé la pose complémentaire de géotextile ensemencé dans un souci de préservation des plantations et des travaux mis en œuvre. Vu les constatations faites ce jour, à savoir un problème de sape en pied de berge, il est décidé qu'il est nécessaire de compléter la pose de géotextile par une protection en pied de berge sous forme de fascinage. De plus, la pose du géotextile ensemencé devra être accompagnée de l'implantation de boutures de saules prélevés sur place. Un arbre en haut de berge a été déraciné lors d'une précédente crue en amont

de ce secteur d'intervention. Il nécessite d'être enlevé, le SBGH devait s'en charger d'ici la fin de l'année 2020.

Suite à cette visite de terrain, l'entreprise CLARAC nous a fait un chiffrage des travaux sur le secteur aval avec le fascinage en saules, la pose d'un géotextile et le complément de plantations en haut de berge. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe X.

Nous avons prévu une sensibilisation des scolaires au printemps 2020 mais en raison du contexte sanitaire, cela n'a pas pu se tenir ni durant l'année 2020, ni durant le premier trimestre 2021. Il était prévu de faire faire une partie des plantations par les scolaires de la commune des Pujols en présence de la propriétaire. Cette action devait être précédée d'une sensibilisation en classe à Natura 2000 pour expliquer aux scolaires les espèces animales présentes, les habitats naturels concernés et les actions qui sont menées pour préserver cette biodiversité.

Un chiffrage des travaux pressentis a été réalisé par l'entreprise CLARAC, ce qui a entraîné un surcoût de 2 532.67 €, ce que la propriétaire a accepté de prendre à sa charge puisque la situation s'étant dégradé en raison des événements climatiques, nous avons dû recalibrer les travaux à mener en cours de contrat.

L'arbre déraciné en haut de berge a été sorti par le SBGH au mois de février 2021. Au mois de mars 2021, les plantations complémentaires et les regarnis ont été réalisés par l'entreprise CLARAC.

Une rencontre multipartenariale va être organisée avant l'été pour caler les travaux pressentis à l'automne 2021.

2.1.2 Contrat forestier « dispositifs favorisant le développement de bois sénescents »

Suite à la mise en œuvre d'un contrat avec une propriétaire privée en 2019, ses voisins directs ont également souhaité s'inscrire dans ce dispositif en 2020. Nous y avons vu une opportunité en terme de cohérence géographique pour maintenir un secteur préservé sur un total de plus de 12 Ha.

Le 28 février 2020, Anne SOULARD et l'équipe du CRPF (Jérôme MORET et Andoni MUGICA) ont effectué les relevés de terrain sur les 6 parcelles ; à savoir les relevés de l'implantation GPS des arbres éligibles, les essences et le diamètre de ces arbres. Un marquage à la bombe fluorescente a été effectué sur chaque arbre éligible et une petite plaquette en plastique a été apposée dans l'écorce (illustration 24).



Illustration 24. Sortie terrain sur le contrat concernant les arbres sénescents (MIGADO ©)

Les propriétaires ont été rencontrés le 21 juillet 2020 avec Anne SOULARD et Jérôme MORET pour se présenter et les informer en détail de la démarche, du type de contrat envisagé sur six de leurs parcelles ainsi que la rémunération correspondante, préparée par le CRPF. Les propriétaires étaient favorables au dispositif envisagé.

Le 2 octobre 2020, Anne SOULARD s'est rendu chez les propriétaires pour renseigner le CERFA de demande de subvention et rassembler l'ensemble des pièces administratives. Ce dossier a été amené directement à la DDT de l'Ariège le jour même. Ce contrat consiste à maintenir sur pied 99 arbres sénescents (chênes et autres feuillus comme des peupliers noirs et des saules blancs) de minimum 50 cm jusqu'à 1,50 m de diamètre, localisés sur 6 parcelles riveraines de l'Hers d'une surface d'environ 7.5 Ha (illustration 25). Le contrat consiste au maintien d'arbres disséminés.



Illustration 25. Localisation des parcelles concernées et des arbres sénescents

Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation, les propriétaires ont reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents au bord de l'Hers ». Cet arrêté a été signé le 7 décembre 2020, il est joint en annexe XI. La demande de solde a été faite avec la propriétaire et Anne SOULARD, le 29 décembre 2020.

Le 9 et le 10 février 2021, Anne SOULARD et Jérôme MORET ont marqué l'ensemble des arbres à la peinture blanche et ont terminé l'installation des plaquettes plastiques sur une dizaine d'arbres.

Une visite de terrain devait être organisée en début d'année 2021 pour valider la demande de solde mais en raison du confinement, elle a dû être reprogrammée ultérieurement.

2.1.3 Peupleraies

En 2014, la cellule animation Natura 2000 a travaillé avec l'ONF et le SMAHA pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait conduire à une contractualisation lors de la coupe de la peupleraie, une fois arrivée à maturité. Il y a également d'autres zones qui seront prochainement coupées et pour lesquelles il serait intéressant de contacter, le plus en amont possible, les propriétaires afin de voir ce qu'il est envisageable de faire. Dans cette idée, il sera proposé aux propriétaires l'extension de la largeur de la ripisylve (sur au minimum 10 mètres de large) afin d'éviter d'avoir des rangées de peupliers en bordure de cours d'eau et de voir, à chaque crue, des rangées tomber à l'eau. Suite à la réunion du 19 février 2019, une réunion a été programmée à la Mairie de Vals le 25 mars 2019 en présence des élus et de l'ONF. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe XII.

Il y a plusieurs pistes d'action sur ce territoire, dont la replantation d'une ripisylve suite à l'exploitation de la peupleraie et la conservation d'arbres sénescents. Nous n'avons pas plus avancé sur ce sujet car des recherches bibliographiques et/ou des investigations complémentaires doivent être menées durant la prochaine animation.

2.1.4 Ripisylve dégradée le long de l'Hers

Le long de l'Hers, des zones dégradées de ripisylve pourront également faire l'objet de restauration (contrats forestiers). Le syndicat a commencé à préciser la localisation exacte et à travailler avec les propriétaires pour obtenir leur accord. Nous avons plusieurs pistes d'actions qu'il faudra étudier.

2.1.5 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

Cette action concerne l'action 5 du DOCOB 'rivière Hers'. Il y a une forte problématique sur l'ambrosie le long du cours de l'Hers qui colonise les bancs alluvionnaires et se propage très rapidement. Des réflexions sont actuellement en cours pour savoir si cette problématique est traitée via l'ARS car le pollen de cette plante est très allergisant ou si elle est traitée via Natura 2000 car elle entraîne également des déséquilibres biologiques.

2.1.6 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

En septembre 2014, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) dès la campagne 2015 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'. Le 15 janvier 2015, la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO et le CIVAM Bio 09 ont déposé un projet agro-environnemental et climatique qui a reçu un avis positif de la commission permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le 02 avril 2015.

Une actualisation du PAEC 2015-2016 a été déposée le 27 août 2015, reprenant le bilan de la campagne de contractualisation 2015, l'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ; proposant des modifications techniques par rapport au projet initial (réajustement du périmètre d'actions) ainsi qu'une nouvelle estimation de la tranche de réalisation 2016. En décembre 2016, un PAEC avait été déposé pour les années 2017, 2018 et 2019. En décembre 2018, un nouveau PAEC a été déposé, au nom de l'Etat, pour la réalisation d'une animation lors de la campagne 2020.

La zone d'application des MAEc concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège. La zone concernée a été délimitée en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenus (en entier sauf exception) sont tous en contact avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...), illustration 26.

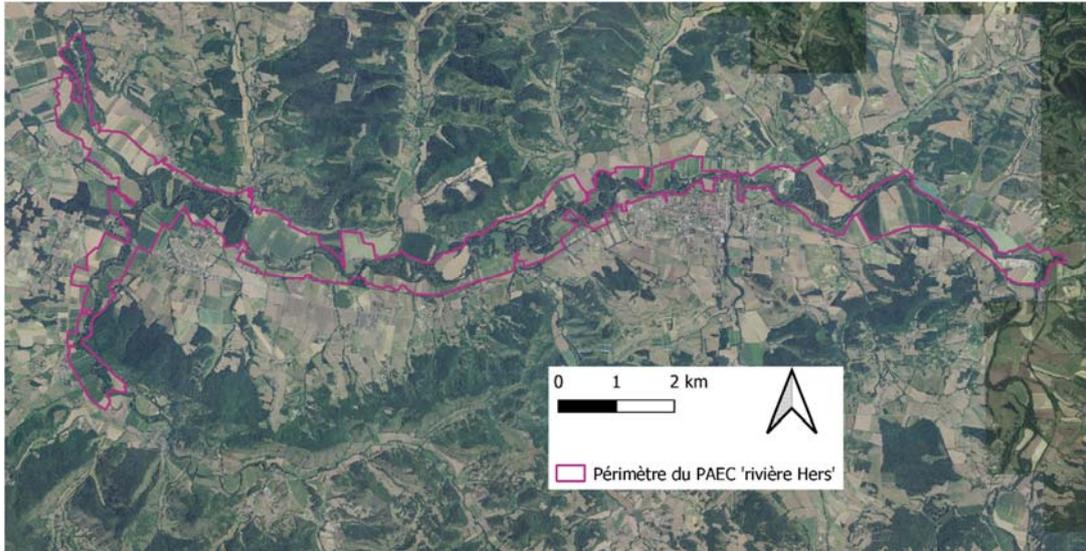


Illustration 26. Périmètre d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

La liste des MAEc qui ont été proposées dans le PAEC du territoire 'Rivière Hers' est la suivante :

- **Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique**
 - **MP_N182_HE01** : COUVER07
- **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
 - **MP_N182_HE02** : COUVER06+ HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE03** : COUVER06+ HERBE06
- **Gestion extensive des couverts en herbe**
 - **MP_N182_HE04** : HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE05** : HERBE06
- **Lutte biologique en grandes cultures**
 - **MP_N182_GC01** : PHYTO1+PHYTO07

Lors de la campagne 2015, **3 agriculteurs** avaient contractualisé sur le territoire, pour **2.56 Ha** concernant la mesure MP_N182_HE02 et pour **49.12 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01. En 2016, **10 agriculteurs** s'étaient engagés sur le territoire pour au total **156.42 Ha** décomposés en **11.13 Ha** pour la mesure MP_N182_HE01, **13.67 Ha** pour la mesure MP_N182_HE02, **6.45 Ha** pour la mesure MP_N182_HE03, **10.64 Ha** pour la mesure MP_N182_HE05 et de **114.53 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01.

Malgré des contacts sur des souhaits de contractualisation future et dans un contexte où les exploitants ayant souscrit des mesures en 2015 et 2016 n'étaient toujours pas payés, la campagne 2017 n'a pas permis de nouvelles contractualisations. L'année 2018 a permis la contractualisation de 2 agriculteurs sur le territoire, un agriculteur déjà engagé depuis 2013 qui a souhaité renouveler un engagement sur une parcelle et un agriculteur engagé depuis 2011 qui a souhaité engager une nouvelle parcelle. Les surfaces concernées par les 2 mesures sont de 3.92 Ha pour la mesure MP_N182_HE01. L'année 2019 a permis la contractualisation de 2 agriculteurs, déjà engagés dans des MAEc sur ce territoire mais dans les 2 cas, ils ont engagé de

nouvelles parcelles. Les surfaces concernées par les 2 contrats sont de 8.18 Ha pour la mesure MP_N182_HE01, sous réserve de validation des surfaces lors de l’instruction des dossiers par la DDT09.

Nous avons déposé une actualisation fin 2018, au nom de l’Etat pour pouvoir contractualiser sur ce territoire en 2020. L’ensemble des mesures étaient donc ouvertes. *L’année 2020* a permis la contractualisation de 2 agriculteurs sur le territoire. Ces 2 agriculteurs étaient déjà engagés dans des MAEC sur ce territoire mais dans les 2 cas, ils ont engagé de nouvelles parcelles. Les surfaces concernées par les 2 contrats sont de 53,72 Ha pour la mesure MP_N182_GC01 (tableaux 1 et 2), sous réserve de validation des surfaces lors de l’instruction des dossiers par la DDT09.

Tableau 1. Bilan des mesures souscrites par contrat signé en 2020

Contrat	Mesure souscrite	Surface (Ha)	Montant annuel (€)	Montant sur 5 ans (€)
1	MP_N182_GC01	18,72	987,85	4 939,27
2	MP_N182_GC01	35	1 846,95	9 234,75

Tableau 2. Bilan des surfaces contractualisées par mesure souscrite

Mesure	Total surface (Ha)	Montant annuel (€)	Montant sur 5 ans (€)
MP_N182_GC01	53,73	2 834,80	14 174,02

La cartographie ci-dessous reprend en illustration 27 les parcelles engagées en 2020 sous réserve de validation des limites de parcelles par la DDT09.

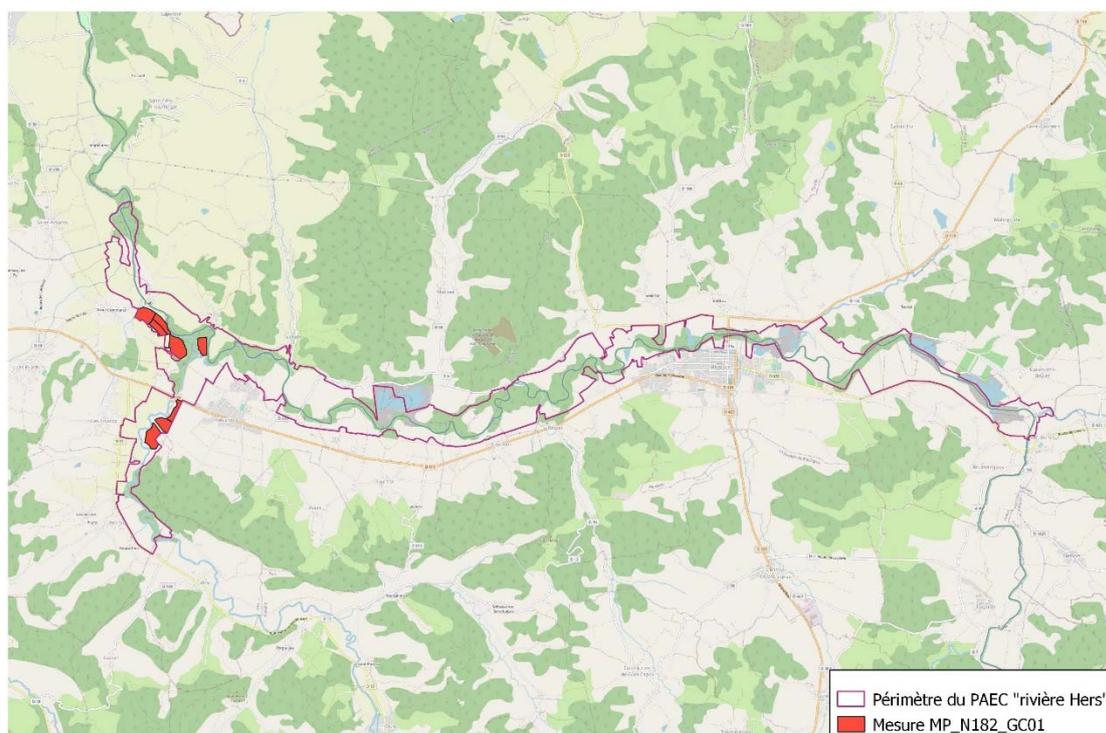


Illustration 27. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2020

La préparation de la campagne MAEC 2021 a débuté dans le premier trimestre 2021 par la tenue d'une réunion des opérateurs de MAEC en Occitanie le 2 mars 2021. Cette réunion était organisée conjointement par la DRAAF Occitanie et la Région Occitanie.

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Visite de terrain près de la confluence Hers et Douctouyre par rapport au risque de capture

Suite à la demande de Florent PAULY du SBGH, de propriétaires et d'exploitants agricoles du secteur (Mme BORDENAVE, M. DOUNAT, Mme DAYNA), nous nous sommes rendus, le 16 octobre 2020 entre Vals et Rieucros, en amont de la confluence Hers/Douctouyre. Sur ce secteur, le risque de capture entre l'Hers et le Douctouyre est de plus en plus présent (illustration 28).



Illustration 28. Visite de terrain en amont de la confluence Hers / Douctouyre (MIGADO ©)

Il ne peut pas être envisagé des travaux lourds pour « contenir » chaque cours d'eau dans son lit, ce qui serait extrêmement coûteux ; la piste la plus vraisemblable serait l'acquisition foncière des terres qui sont amenées soit à disparaître, soit à être enclavées. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe XIII.

2.2.2 Opération de nettoyage des berges (action 22)

Dans le cadre de l'animation 2020, il avait été décidé de poursuivre les opérations de nettoyage des berges des cours d'eau de 2018 (sur l'Hers et le Salat), initiées sur le Salat depuis 2017.

Cette opération n'a pas été mise en œuvre sur le territoire de l'Hers durant l'animation 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2020

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 29).

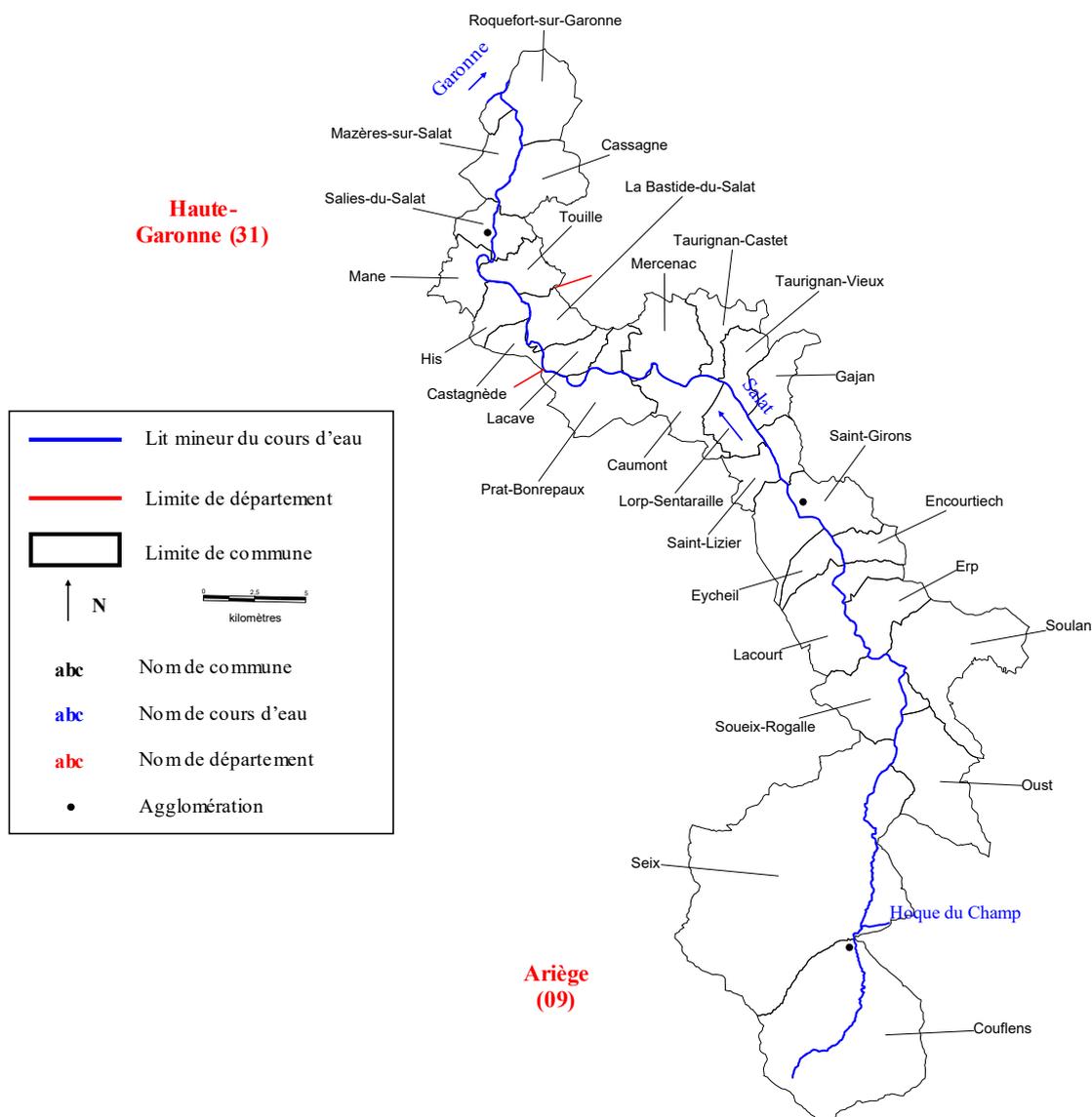


Illustration 29. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique du mois de janvier 2020 :

L'animation sur le site 'rivière Salat' avait pour but dans le courant de l'animation 2020 de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Salat avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SYCOSERP et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (*) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, un effort particulier devait être engagé pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, via la signature de contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers. Le SYCOSERP souhaitait également engager, si l'opportunité se présentait, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2009 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette deuxième année d'animation, il était prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Salat « Entretien et restauration des éléments fixes***.

L'année 2018 avait permis d'identifier un secteur d'intervention, en partenariat avec le SYCOSERP, sur de la gestion d'invasives et de la restauration de ripisylve, sur la commune de Mazères sur Salat (31). Il était prévu de déterminer la faisabilité d'une telle action avec la collectivité et la DDT31.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges ** (action 15). Il était prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action devait être médiatisée.

- Communication, sensibilisation et information

Il était prévu une action de sensibilisation auprès des scolaires sur la thématique des déchets. Suite à la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et ses berges en 2017 et 2018 avec l'AAPPMA de Saint-Girons, le syndicat de rivière, le Parc des

Pyrénées Ariégeoises et la Cellule animation Natura (ANA CEN d'Ariège/Fédération de Pêche de l'Ariège/MIGADO), un travail sur les déchets présents en bordure de rivière, devait être mené en partenariat avec l'Ariégeois Magazine, sous forme de reportage avec une école.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

Une réunion de coordination s'est tenue le 10 juillet 2020 pour l'organisation de l'animation 2020 entre le SYCOSERP, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XIV.

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Etude d'un contrat sur Mazères sur Salat

Le 12 septembre 2018, la cellule animation Natura 'Salat' a passé la journée sur le terrain sur la commune de Mazères sur Salat. La journée a été divisée en 2, le matin : une visite des 2 sites a été proposée aux techniciens pour évaluer la faisabilité et avoir l'avis des uns et des autres sur les projets. L'après-midi, la DDT31, en tant que service instructeur des dossiers de contrats, est venue se rendre compte sur le terrain des 2 propositions.

Deux secteurs étaient étudiés :

- Le premier, en rive gauche du Salat de la station de pompage jusqu'à l'ancienne station d'épuration, secteur très envahi par les espèces végétales exotiques et pauvre en ripisylve. La Mairie souhaite renaturaliser ce secteur et faire un sentier de balade et de découverte (Illustration 30) ;



Illustration 30. Sortie terrain à Mazères sur Salat –secteur 1 (MIGADO ©)

- Le second se situe au niveau de l'île vers le moulin de Suderie. Sur ce secteur, il y a également une forte invasion d'espèces végétales exotiques et la ripisylve est pauvre. Le fait d'être sur une île implique de fortes contraintes techniques pour la lutte contre les invasives (Illustration 31).



Illustration 31. Sortie terrain à Mazères sur Salat- secteur 2 (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette journée est joint en annexe XV.

Le 18 décembre 2018, nous avons organisé une réunion d'échanges au sein de la cellule animation sur le projet de lutte contre les invasives et la restauration de la ripisylve sur le secteur 1. Peggy GUERIN du SYCOSERP, avait rencontré l'entreprise LUCANE avec laquelle la cellule animation a déjà eu l'occasion de travailler sur 2 contrats situés sur la rivière 'Ariège', accompagnée par Equo Vivo pour le traitement des invasives. Peggy GUERIN a également échangé avec le Maire pour l'acquisition des parcelles et leur implication financière dans le projet. Le compte-rendu est joint en annexe XVI. Depuis, le chiffrage des travaux par les 2 entreprises citées plus haut pour la gestion des invasives a été fait et s'élèverait à 470 406 € sur l'ensemble du secteur (contrat Natura 2000 et partie financée par la Mairie). Ce coût étant exorbitant, d'autres possibilités techniques ont été étudiées par Peggy GUERIN (pâturage de la zone...).

Une réunion sur la mise en œuvre de la contractualisation a également été organisée le 12 décembre 2019 pour étudier les différentes pistes d'actions possibles sur le territoire sans tout focaliser sur la commune de Mazères car le dossier est, pour l'instant, à l'arrêt ; le SYCOSERP n'arrivant plus à joindre le Maire de la commune. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XVII.

Nous n'avons pas travaillé sur cette problématique durant l'animation 2020.

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Opération de nettoyage des berges du Salat

Des informations ont été collectées par la cellule animation pour permettre de proposer des pistes de réflexion aux membres du groupe de travail 'Gestion des déchets flottants'. Cette thématique est très présente et problématique sur le bassin du Salat.

Une première opération de nettoyage des berges du Salat autour de Saint-Girons s'est tenue le 4 mars 2017, une deuxième, de plus grande ampleur, le 3 mars 2018 et une troisième le 2 mars 2019.

En raison de la pandémie de la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser ce genre de manifestation.

2.2.2 Communication

L'équipe animation avait été sollicitée par un membre du Couserans Kayak Club, partenaire de l'opération de nettoyage des berges du Salat en 2019, pour faire une sensibilisation d'un public jeune sur la thématique Natura 2000 dans le cadre de l'obtention d'un diplôme. Ce groupe de

jeunes était venu dans le cadre d'une sortie d'un club de prévention de Toulouse Métropole. L'éducateur qui encadrait le groupe a proposé en 2020 une sortie de 2 jours sur le territoire du Salat et nous a recontacté pour organiser une sensibilisation auprès de ce nouveau public. L'après-midi de sensibilisation s'est tenue à Seix, le 29 juillet 2020 et Anne SOULARD a fait une présentation du site Natura 2000 entité Salat, des habitats et des espèces qui ont contribué à son classement et des actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 (illustration 32).



Illustration 32. Intervention pour une action de sensibilisation à Seix (MIGADO ©)

Comme l'opération de nettoyage des berges n'a pas pu se tenir sur le Salat en 2021, nous n'avons pas mené l'opération de communication sur les déchets à destination des scolaires qui y était associée.

ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (*)) :

- Travaux en rivière***. Création d'un groupe de travail sur des thématiques récurrentes réalisées dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien des syndicats comme la gestion des atterrissements à l'échelle du grand site.
- Contribuer à l'évaluation des DOCOBs. Cette action devait s'inscrire dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de la première et deuxième année d'animation. Il devait s'agir de proposer des actions d'amélioration des connaissances et du suivi scientifique aux structures animatrices territoriales et au SMEAG, travailler également sur les périmètres et les programmes d'actions.
- Communication, sensibilisation et information.

Cette partie concerne les réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse), la participation à des manifestations ou réunions sur le territoire et la participation à la vie du réseau Natura 2000 (réunions opérateurs/animateurs Natura 2000 en Occitanie, Réunions départementales des opérateurs Natura 2000, DRAAF). Il s'agit également de participer à un groupe de travail sur la communication à l'échelle du grand site pour avoir une communication cohérente.

Site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : actualisation du site hébergé par l'OFB.

Bulletin Infosite « Ariège, Hers et Salat ». Cette action s'inscrit dans la conception et la diffusion d'un bulletin portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année sur les 3 sites. Il s'agit d'une partie de l'infosite général diffusé à l'échelle du grand site.

- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Cette partie concerne la participation aux réunions des comités territoriaux, au comité de pilotage plénier, aux groupes de travail techniques, à des réunions avec le SMEAG et/ou les animateurs territoriaux, à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

SIN2 : Mise à jour des informations dans l'outil de Suivi des Documents d'Objectifs (suite SUDOCO).

Rapport d'activités : rédaction d'un bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat ».

- Mise à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

Contribution à la mise à jour du DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques dont il a connaissance.

2 Réalisations durant l'animation 2020

2.1 Travaux en rivière

Dans le cadre de l'animation des entités 'rivières Ariège, Hers vif et Salat', et suite à la première année d'animation, il ressortait le besoin d'échanger sur la thématique des travaux en rivière. Il avait été proposé, dans la note technique d'animation, la création d'un groupe de travail à l'échelle du grand site sur des thématiques récurrentes réalisées par les syndicats de rivière dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien de berges comme la gestion des atterrissements. Plus globalement, il est envisagé de travailler sur la thématique de la gestion du transport solide. Une note a été produite par la cellule animation, elle est jointe en annexe XVIII. Elle servira de base pour la mise en place de ce groupe de travail, qui ne s'est pas encore réuni.

2.2 Contribuer à l'évaluation des DOCOBS

Lors de l'animation précédente (2019), nous avons travaillé sur l'évaluation des DOCOBS et ce travail comportait plusieurs parties :

- un travail sur les périmètres ;
- un travail sur les habitats naturels avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- un travail sur la mise en œuvre de l'animation passée ;
- un rapport d'évaluation.

Le périmètre

Lors de l'élaboration des DOCOBS, le périmètre initial ne correspondant pas aux lits des cours d'eau et au haut des berges, les inventaires naturalistes ont été réalisés sur une zone plus large autour du cours d'eau. Il a donc fallu retravailler le périmètre dans un souci d'ajustement et non de modification ; c'est pourquoi un certain nombre d'habitats cartographiés n'ont pas été pris en compte.

Le périmètre du site avait été retracé à la fin de l'année 2010 afin de recalculer le trait sur le lit mineur du cours d'eau. En effet, la digitalisation du périmètre initial avait été réalisée au 1/100 000 par la DREAL dans les années 1990. Lorsque ce périmètre était retranscrit au 1/5 000, de nombreuses imprécisions pouvaient être relevées : le trait passait au milieu du cours d'eau ou le périmètre était décalé par rapport au cours d'eau et passait au milieu des champs jouxtant le cours d'eau. C'est pourquoi, un ajustement du trait du périmètre avait été nécessaire : il avait été recalculé au lit mineur des cours d'eau en remplaçant le trait au niveau du haut des berges. L'exercice a été refait lors de cette animation, en s'appuyant sur des photographies aériennes plus récentes et sur le fonds de carte 'Open Street Map' afin de ne pas prendre en compte des routes, des champs, des constructions... 2 tracés ont été effectués, un premier permettant de replacer le trait au bon endroit dans une logique d'ajustement du périmètre.

Un deuxième tracé a été réalisé en prenant en compte, de façon très ponctuelle, des habitats ou des zones inondées proches du lit qui méritent un intérêt particulier, ce qui a conduit à étirer localement le périmètre au-delà des limites du lit mineur, ceci dans une logique de modification du périmètre pour l'Ariège et l'Hers vif.

Les habitats naturels

Un travail avait été mené avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour faire le bilan des habitats naturels recensés dans les DOCOBs et leur cohérence par rapport aux connaissances actuelles et aux données récoltées par le Conservatoire Botanique depuis les inventaires réalisés.

La mise en œuvre de l'animation

Pour chaque DOCOB, l'ensemble des actions et de leur réalisation a été évaluée selon la grille de l'ATEN.

Le rendu de ce travail d'évaluation des 3 DOCOBs ariégeois a été synthétisé dans un rapport commun d'évaluation pour les 3 entités et il est joint en annexe XIX.

Durant l'animation 2020, nous avons travaillé spécifiquement sur le site du Salat avec l'équipe d'animation dédiée. Lors de la réunion du 24 juillet 2020, en présence du SYCOSERP et de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous avons balayé le DOCOB et ses fiches actions pour déterminer ce qui relevait de Natura d'un côté et du plan de gestion du syndicat, de l'autre. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XX.

Nous devons retravailler avec les services de l'Etat sur leur note produite début 2020 mais cette réunion (COTECH) n'a pas pu se tenir dans le cadre de l'animation 2020.

2.3 Communication, sensibilisation et information

Dans le cadre de l'animation 2020, nous avons convenu de travailler sur le « mois Natura 2000 ». Une réunion spécifique s'est tenue le 16 septembre 2020 avec l'ensemble des animateurs. Il avait été acté la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public entre novembre 2020 et mars 2021. Le 24 novembre 2020, une nouvelle réunion d'informations s'est tenue pour discuter de la suite à donner de ce volet communication en raison du contexte sanitaire. Il a été acté la transformation du mois Natura 2000 en une action plus ponctuelle : « Les jeudis Natura 2000 », sous forme dématérialisée (site internet Natura dédié et réseaux sociaux des partenaires) qui paraîtrait le 1^{er} jeudi de chaque mois dans un premier temps à partir de décembre 2020 jusqu'à mars 2021.

Pour la première édition, celle du mois de décembre 2020, Anne SOULARD a été sollicitée pour produire une communication spécifique sur le saumon atlantique. Un quizz de 10 questions à choix multiples a été réalisé sur 2 niveaux : niveau débutant et niveau expert.

Pour l'édition du mois de janvier 2021, nous avons rédigé un article sur l'opération de nettoyage des berges menée sur le Salat en 2018 et transmis un petit film réalisé lors de cette journée, par la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

La cellule animation a également contribué, durant le mois de mars 2021, à l'édition du mois d'avril 2021 qui traitait de la problématique des espèces végétales invasives. Nous sommes revenus sur un retour d'expérience en terme de lutte menée, dans le cadre d'un contrat forestier, sur le territoire du SICOVAL.

La cellule animation a également :

- Relu et complété la note envoyée par le SMEAG pour l'article sur le site Natura de la Garonne en Occitanie paru dans le n° 189 du magazine « Pyrénées Magazine » (mai-juin 2020) ;
- Transmis des informations pour la rédaction d'un bulletin d'informations sur la thématique des arbres sénescents et sur les contrats déposés le long de l'Hers vif ;

- Contribué à l'alimentation du site internet dédié au site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> qui se fait maintenant en partenariat avec le SMEAG, suite à la création des droits d'utilisateurs. Il a fallu remettre à jour un certain nombre de liens qui étaient corrompus.

2.4 Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Participation aux groupes de travail techniques avec les partenaires :

- Comités de gestion (**COGEST**) le 2 juin 2020 et le 11 janvier 2021 ;
- Comité territorial (**COTER**) Neste le 14 janvier 2021.

Un **COPIL plénier** s'est tenu le 28 janvier 2021 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne à Toulouse. Le 1^{er} COPIL plénier de ce site s'était tenu le 30 janvier 2018 et avait permis la désignation du SMEAG, comme structure animatrice à l'échelle du grand site pour 3 ans (2018 — 2020). Le SMEAG portait une animation ensemblière avec les animateurs territoriaux, les syndicats de bassin versants (SYMAR Val d'Ariège, SBGH, SYCOSERP, Pays des Nestes) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le deuxième COPIL a permis le renouvellement du SMEAG dans ses fonctions pour 3 années d'animation (2021-2023), Monsieur FABRE a été réélu Président de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » mais également de la ZPS Boussens-Carbonne, Madame COLOMBIE a également été reconduite dans ses fonctions de Présidente de la ZPS Muret-Moissac. La présentation des entités Ariège, Hers et Salat est jointe en annexe XXI.

Il n'y a pas eu de réunion des animateurs Natura 2000 en Occitanie lors de cette animation.

Nous avons participé à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

Après avoir été formée à l'utilisation de l'outil SUDOCO en 2011, Anne SOULARD (Association MIGADO) a été formée le 28 novembre 2017 à SIN 2. Différents bugs ne permettent pas actuellement de mettre à jour l'outil.

La rédaction du bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat » concerne ce rapport technique.

Concernant la participation à la vie du réseau Natura 2000 en Occitanie, Anne SOULARD est membre du conseil d'administration de l'association Natura 2000 en Occitanie. A ce titre, elle a participé uniquement à des échanges de mail durant l'animation 2020 puisqu'il n'y a pas eu de réunion du conseil d'administration, ni d'assemblée générale.

EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues :

Ariège – pas de sollicitation

Salat – pas de sollicitation

Hers

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Août 2020	SFB	Demande de données pour travaux à Mazères en RD en aval du pont de la RD	Données habitats naturels (cartographie), présence loutre et cordulie
Septembre 2020	ANA-CEN Ariège pour CC pays d'Olmes	Aménagement parking à Fontestorbes	Notice simplifiée transmise et informations / échanges sur le volet habitat

BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions d'animation menées entre l'été 2020 et le 31 mars 2021 sont globalement en adéquation avec le programme prévisionnel. Toutefois, un certain nombre d'actions ont dû être repensées en raison de la pandémie de la COVID-19. Le principal axe de travail reste le suivi, la signature et la prospection de nouveaux contrats, puis l'évaluation des DOCOBs, vient ensuite le volet sur l'information et la sensibilisation.

L'illustration 33 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

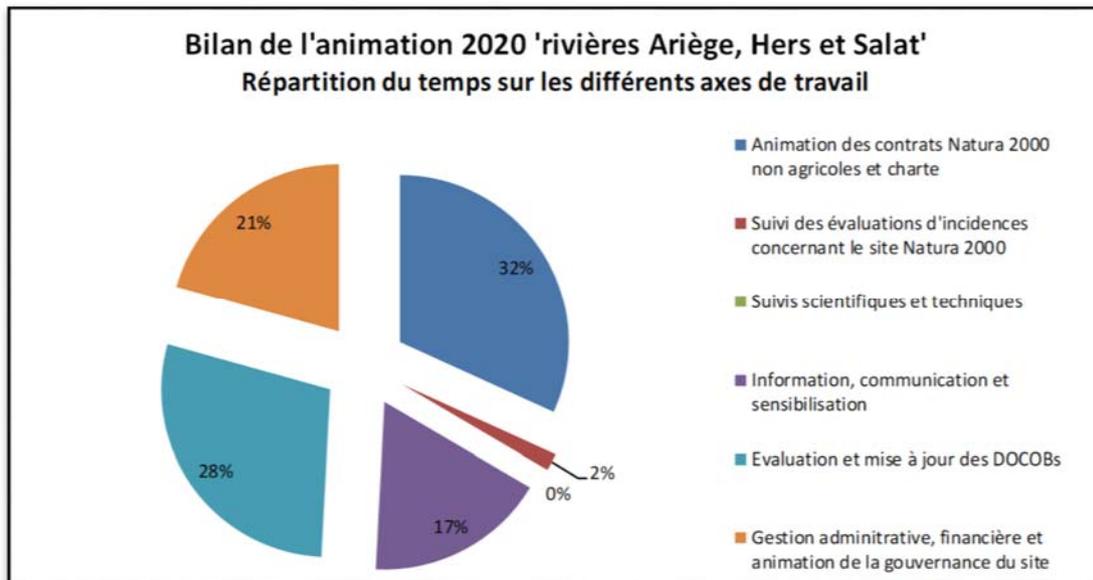


Illustration 33. Répartition du temps de l'animation 2020 sur les différents axes de travail.

Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Ariège' à la fin de l'animation 2020

Sur l'Ariège, la contractualisation concerne le contrat de restauration de la ripisylve signé avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège (Illustration 34).

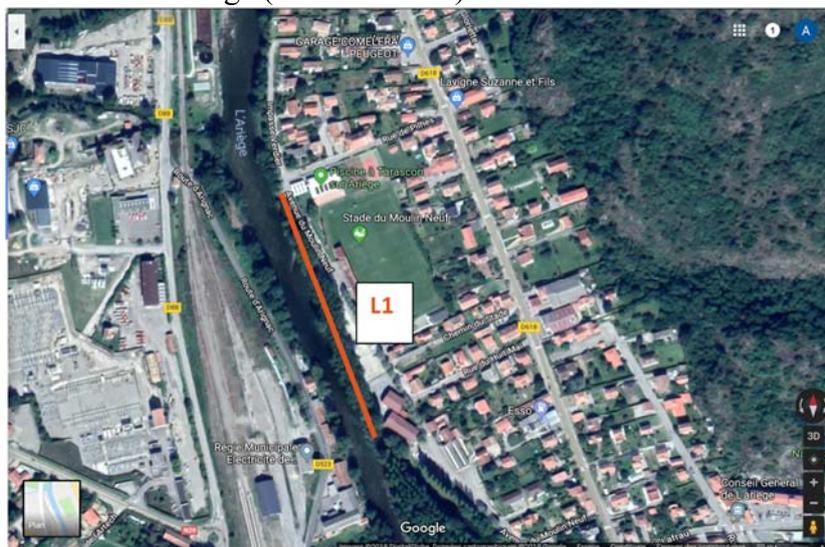


Illustration 34. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur Tarascon

Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Hers' à la fin de l'animation 2020

Sur l'Hers, les contractualisations concernent :

- les travaux de mise en œuvre d'un contrat de restauration de la ripisylve (Illustration 35) ;
- la signature d'un contrat de maintien des arbres sénescents (illustration 36) ;
- des contrats agricoles (mesures agro-environnementales). Le bilan de la campagne de contractualisation de l'année 2020 est représenté sur l'illustration 37.

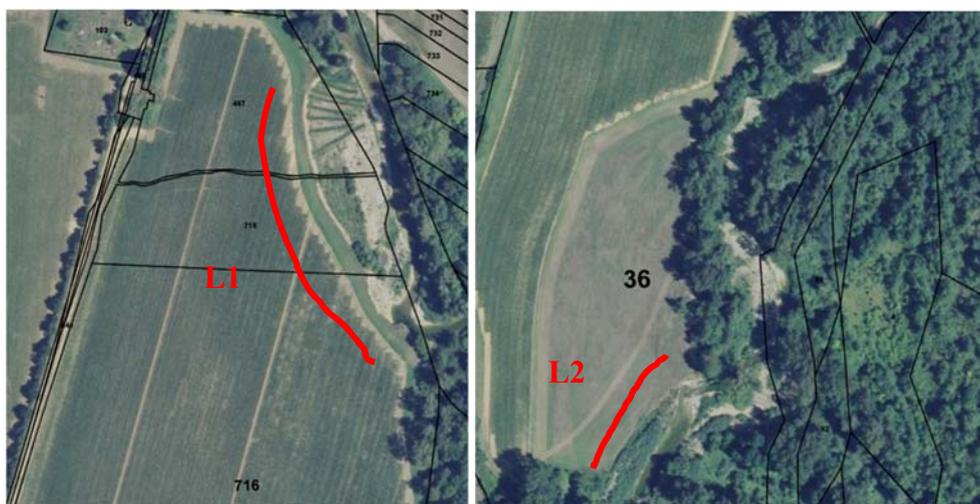


Illustration 35. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre



Illustration 36. Représentation des éléments du contrat forestier de maintien des arbres sénescents signé sur l'Hers

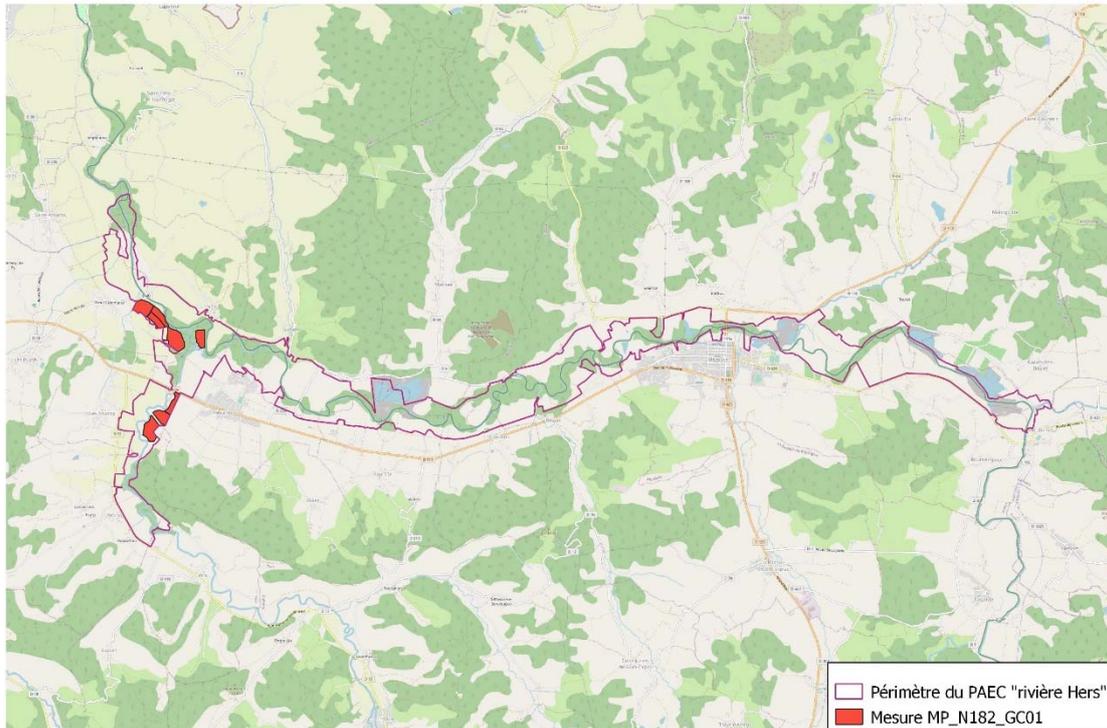


Illustration 37. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2020

Perspectives Animation 2021 (avril – décembre 2021)

❖ Rivière Ariège

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu d’accompagner le suivi scientifique sur les anciens contrats forestiers du Sicoval (Ramiers de Lacroix-Falgarde et Clermont le Fort) et du Bois de Notre Dame, d’accompagner les travaux sur le contrat de Tarascon-sur-Ariège sur de restauration de ripisylve, avec entre autres, la création et la pose d’un panneau informatif. Il y a également deux projets de contrat sur Brassacou (Pamiers), une piste de contrat sur le maintien d’arbres sénescents dans la ripisylve de l’Ariège et une piste également de contrat de restauration de la ripisylve sur un secteur amont de Tarascon-sur-Ariège.

❖ Rivière Hers

Les travaux de restauration de la ripisylve sur le contrat validé sur le Douctouyre se poursuivront à l’automne 2021.

Le solde du contrat Natura 2000 sur la conservation d’arbres sénescents devrait se faire dans le premier semestre 2021 ; d’autres projets sont en cours et devraient émerger (restauration de ripisylve, arbres sénescents, débardage alternatif...).

Concernant le volet agricole, il est prévu de faire un accompagnement des anciens contractants et de permettre la contractualisation en 2021 sur le renouvellement des contrats de 2016 arrivant à échéance.

❖ Rivière Salat

Il est prévu d’avancer sur les anciennes pistes de contrats et sur de nouvelles opportunités.

❖ Animation commune sites ariégeois

La future animation permettra de travailler sur l’évaluation des DOCOBS et plus spécifiquement sur le périmètre pour proposer à la fin de l’année 2021 un périmètre cohérent, sous forme d’ajustement (et non de modification) aux services de l’Etat.

Un mois Natura 2000 est à l'étude pour l'automne 2021 ce qui permettrait de proposer soit des opérations de restauration de la ripisylve, soit des opérations de nettoyage des berges à la fois à destination d'un public scolaire mais également pour le grand public.

Un groupe de travail sur la gestion des atterrissements est proposé.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation du grand site de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie ; pour notre part, nous contribuerons à communiquer sur l'actualité des sites 'rivières Ariège, Hers et Salat' pour l'animation 2021. Une participation est également prévue sur les publications liées aux « Jeudis Natura 2000 ».

BIBLIOGRAPHIE

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

SOULARD A. & YOTTE A. 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

SOULARD A. & YOTTE A. 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2011. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A. 2012. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2013. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 83 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2014. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 68 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2015. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2016. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 42 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2017. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 40 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2018. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., GUERIN P., LACAZE V., ORUS-DULAC Karine, PAULY F., SIMON P. & YOTTE A. 2018. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000

ANA, 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

ANA, 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

ANA, 2017. Suivi par pièges photographiques de la Loutre d'Europe. Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre, 18 p.

ANTEA, 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

ECOGEA, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

IDEaux, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

IRIS CONSULTANTS, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

ANNEXES

Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe I : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 13/09/2018

Annexe II : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 19/03/2019

Annexe III : Arrêté préfectoral du contrat de restauration de la ripisylve sur Tarascon-sur'Ariège

Annexe IV : Article de presse sur les travaux de Tarascon-sur-Ariège du 15/08/2020

Annexe V : Article de presse sur les travaux de Tarascon-sur-Ariège du 03/03/2021

Annexe VI : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 19/09/2019

Annexe VII : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 09/07/2020

Annexe VIII : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 16/10/2020

Liste des annexes relatives à la rivière Hers

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe IX : Compte-rendu de la visite de terrain sur le Douctouyre du 09/07/2020

Annexe X : Compte-rendu de la visite de terrain sur le Douctouyre du 25/09/2020

Annexe XI : Arrêté préfectoral du contrat de maintien des arbres sénescents sur l'Hers

Annexe XII : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Vals du 25/03/2019

Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Annexe XIII : Compte-rendu de la visite de terrain entre le Douctouyre et l'Hers vif du 16/10/2020

Liste des annexes relatives à la rivière Salat

Organisation de l'animation

Annexe XIV : Compte rendu de la réunion du 10/07/2020

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe XV : Compte rendu de la réunion du 12/09/2018

Annexe XVI : Compte rendu de la réunion du 18/12/2018

Annexe XVII : Compte rendu de la réunion du 12/12/2019

Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)

Annexe XVIII : Note sur la création d'un groupe de travail sur la gestion du transport solide

Annexe XIX : Rapport d'évaluation des 3 DOCOBs Ariégeois

Annexe XX : Compte rendu de la réunion du 24/07/2021 sur l'évaluation du DOCOB Salat

Annexe XXI : Présentation PowerPoint des entités Ariège, Hers et Salat lors du COPIL Plénier du 28/01/2021